



CHSCT Meuse du 16 mai 2012
Déclaration préliminaire de l'UNSA Education

Madame la Directrice Académique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Madame l'inspectrice SST,
Madame le médecin de prévention
Monsieur le conseiller de prévention,
Mesdames, Messieurs,

Cette première réunion du Comité d'Hygiène de Santé et des Conditions de Travail départemental est à marquer d'une pierre blanche dans le calendrier des avancées sociales. Trente ans après le secteur privé nous allons enfin pouvoir nous occuper des Conditions de Travail des personnels dans l'Education Nationale. Pour l'UNSA-Education il était temps.

L'UNSA-Education se félicite que par le biais des CHSCT on reconnaisse enfin que les conditions de travail impactent directement la santé des personnels.

La mise en place de cette nouvelle instance se fait dans un contexte politique et social particulier. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (Réate) ont fait d'énormes dégâts au cours des cinq dernières années. L'Education Nationale a supporté à elle seule la moitié des 160.000 suppressions de postes dans la fonction publique. Comment imaginer que la réorganisation et les suppressions se soient faites sans changer en profondeur le fonctionnement des services, des établissements et des écoles.

Comment imaginer que ces changements n'aient pas provoqué de souffrance. L'ajout de la compétence « Condition de Travail » aux anciens CHS tombe donc à pic, à condition qu'on ait collectivement la volonté de dépasser l'ancien fonctionnement et que l'on nous en donne les moyens.

Fidèle à ses principes, l'UNSA-Education de la Meuse fera tout pour engager le dialogue social, pour le construire, et cela dans l'intérêt des personnels que nous représentons. C'est pourquoi nous ferons abstraction des ratés de démarrage que nous avons rencontré jusqu'à présent : absence de convocation des membres du CHSCT à la formation obligatoire, absence remarquée des représentants de

l'administration à cette formation et nouvelle volonté du recteur de gommer l'échelon départemental. Nous espérons sincèrement que l'administration s'inscrira pleinement et rapidement dans l'esprit « conditions de travail » des nouveaux CHS-CT, car même si la santé des agents est une obligation qui s'impose à l'employeur, nous souhaitons aller bien au-delà afin de construire, tous ensemble, une dynamique qui déboucherait sur une amélioration des conditions de travail. Nous sommes persuadés qu'il est possible de jouer gagnant-gagnant, et souvent de façon très simple. Des agents qui vivent mieux leur travail sont des agents qui travaillent mieux.

Nous rappelons que l'objectif fixé par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) était que 100% des CHSCT aient traité des risques psycho-sociaux et aient exploité l'enquête SUMER (Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels) avant la fin de l'année 2011. Comme toujours l'Education Nationale est en retard. Nous souhaitons vivement que ce retard soit très vite rattrapé. Les personnels de l'Education Nationale ne sont ni des sous-fonctionnaires ni des sous-salariés. Quand il s'agit de régressions, l'Etat sait argumenter sur l'égalité public-privé. Qu'il en soit de même quand il s'agit de progresser, en particulier quand c'est la santé qu'il s'agit d'améliorer.

Merci de votre attention.